



# F9 - Certiphyto, Renouvellement « Décideur en entreprise non soumise à agrément » JEVI

Inscrit sous **RS5655** « **Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Catégorie "décideur"** »  
par le **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE** publié au JO le 10/09/2016

## DATES

- **4 juin 2026 à Caen**
- **8 décembre 2026 à Rouen**

## DURÉE

1 jour, soit 7 heures

## COÛT

307 €/ jour par personne

## DISPOSITIF FINANCIER

Finançable par CPF et OPCO.

## NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 5, maximum 15

## DÉLAI D'ACCÈS

Inscription au plus tard 3 semaines avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

## LIEU DE FORMATION

Site de Caen : 1 rue Léopold Sédar Senghor, 14460 Colombelles

Site de Rouen : 3 avenue Emile Basly, 76 120 Le Grand Quevilly

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Merci de vous signaler auprès de notre référent au 02 79 40 07 65.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtention du Certificat individuel produits phytopharmaceutiques (ou Certiphyto), catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément »  
**Contexte métier : Usage Jardin, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)**

## CONTENU DE LA FORMATION

Programme :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé
- Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

## POUR QUI ?

Professionnels qui achètent et utilisent les produits phytosanitaires pour leur collectivité.

## PRÉREQUIS

Avoir un Certiphyto de cette catégorie à renouveler

## MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges, activités de mise en pratique

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation par quizz

Attestation de formation.

*Cette formation n'inclut pas de blocs de compétence.*

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Chloé PATRIER

## CONTACT

✉ [contact.rouen@fredon-normandie.fr](mailto:contact.rouen@fredon-normandie.fr)

☎ 02 79 40 07 65

[www.fredon.fr/normandie/](http://www.fredon.fr/normandie/)

FREDON Normandie est habilitée par le Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à dispenser les formations Certiphyto